OFFICIEL.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

JOURNAL DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Jeudi, [illegible] janvier 1850.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

L'appel nominal constate la présence de 60 membres.

Sur motion de M. Wilder, l'absence de M. Arceneaux est excusée.

L'Orateur soumet à la Chambre la nomination des divers comités permanens suivans, savoir :

Elections—MM. Pugh, Chesnage, Burke, Gasquet et Landry.

Réclamations—MM. [illegible], Dreux, Haynes, [illegible] et Bonn.

Finances—MM. [illegible] Robin, Preston, [illegible].

Judiciaire—MM. [illegible], Moïse, Pugh, Sever, [illegible], Burke, [illegible], Herron, Ragan, Elam et Babin.

Dépenses casuelles—MM. Devergès, Aubert, Fleming, St-Martin et Wilder.

Milice—MM. Lumsden, Marks, Leeds, Monaghan et Humble.

Propositions et griefs—MM. Fleming, Cornay, Songis, McCranie, Perkins, Jackson et Jones.

Améliorations intérieures—MM. Connelly, Aubert, Richardson, Scarborough, Walker, McMichael, Rivers, Preston, Marks, Griffin et Elam.

Instruction publique—MM. Watts, Saunders, Sever, Gardiner, Leeds, Canonge, Bienvenu, Griffin, Haynes, Paxton et Caldwell.

Révision et affaires non-terminées—MM. Lanaux, Bettis, Coco, Dreux, Abney, Bosley et Lebeau.

Enrôlemens—MM. Bouny, Laville, St-Martin, Bienvenu et Gaudet.

Commerce et manufactures—MM. Walker, Anderson, Bartlette, Lumsden, Gasquet, Marcey et Leroy.

Agriculture—MM. Barilleau, Olivier, Morrow, Amacker, Caruth, Coco, Arceneaux, Moore, Ronquille, Lanaux et Lebeau.

Impression—MM. Babin, Ougatte, White, Jamison et Lumsden.

Edifices publics—MM. Blake, Caldwell, Hudspeth, Ragan et Wilson.

Affaires paroissiales—MM. Tête, Gosselin, Auch, Bailey, Gardiner, Cornay, Gill, Songis et Watson.

Pénitencier—MM. Lewis, Scarborough, Favrot, Stanton, Livingston et Richie.

Relations fédérales—MM. White, Connelly, Richardson, King, Larue, Ragan et Herron.

Amendemens à la Constitution—MM. Sever, Preston, Watts, George, Shannon, Stark et Gaudet.

Terres publiques—MM. Winfree, Harry, Richie, Sargeant, Calvert, Foster, Harper, Jones et Landry.

Institutions charitables—MM. Moïse, Lewis, Saunders, Parker, Wilder et George.

M. Larue présente un mémoire des habitans de la 3me Municipalité.

Le dit mémoire est référé à un comité spécial, composé de la délégation de la 3me Municipalité.

M. Larue soumet une pétition de Saml. J. Peters, Alfred Hennen et autres citoyens de la Nouvelle-Orléans, demandant l'adoption d'une résolution invitant nos Sénateurs et Représentans au Congrès de faire tous leurs efforts afin d'obtenir une concession de terre pour un chemin de fer.

Cette pétition est référée au comité des améliorations intérieures.

Le même membre soumet un mémoire signé par sept cents citoyens, demandant une partie de la terre appartenant à l'Etat, à l'effet d'y construire un édifice à l'usage de l'Association des Artisans.

Ce mémoire est référé à un comité spécial, composé de cinq membres.

L'Orateur nomme de ce comité MM. Larue, Wilson, Foster, Fleming et Herron.

M. Caldwell soumet un mémoire des directeurs de l'Asyle des Orphelines de la Nouvelle-Orléans, demandant que leur propriété soit exempte de taxe.

Ce mémoire est référé au comité de finances.

M. Leroy, au nom de M. Preston, présente une pétition des administrateurs de l'Université de la Louisiane, demandant des secours; elle est référée à un comité spécial de cinq membres.

L'Orateur nomme de ce comité MM. Preston, Leeds, Walker, Leroy et Sever.

M. Leroy présente une pétition de B. D. La Branche, relative à la crevasse; elle est référée au comité spécial des Levées.

Le même membre présente une pétition de John Hampton, maire de Carrollton, demandant des secours. Cette pétition est référée au comité judiciaire.

M. Perkins présente une pétition d'Andrew Langley et autres, de la paroisse Calcasieu, demandant une allocation de fonds pour l'amélioration de la Rivière Calcasieu; elle est référée au comité des améliorations intérieures.

M. Lumsden présente une pétition de D. Augustin et autres officiers de la Légion de la Louisiane, demandant des secours; elle est référée au comité de la milice.

M. Marcey présente la pétition de John Brimet, demandant des secours; elle est référée au comité des réclamations.

M. Barthe soumet une pétition de l'Asyle des Orphelins de Milneburg, demandant des secours; elle est référée à un comité spécial de cinq membres.

L'Orateur nomme de ce comité MM. Barthe, Wilder, Sever, Laville et Gasquet.

Le même membre présente une pétition de A. Bossiblanc, demandant des secours; elle est référée au comité judiciaire.

Les membres suivants donnent avis qu'ils présenteront sous peu les bills et les résolutions suivants :

M. Watts—

Acte pour accorder aux Citoyens de la Louisiane l'exemption de la saisie des objets nécessaires à la vie.

M. Laville—

Acte en faveur de Ducoing, Malus et Lajil.

M. Wilder—

Acte pour amender un acte intitulé : "Acte pour incorporer la ville de la Nlle-Orléans," approuvé le 8 mars 1836.

Acte pour amender l'article 644 du Code de Procédure.

Acte en faveur de l'Association Charitable des Pompiers.

Une résolution conjointe pour amender la Constitution de l'Etat, de manière à pourvoir à l'élection des Juges par le peuple.

Acte pour autoriser les notaires à prendre des dépositions.

Résolution autorisant le secrétaire d'Etat à faire publier les lois en français et en anglais dans une ou plusieurs gazettes dans chacune des Municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Acte en faveur du Bataillon d'Artillerie.

Acte pour rendre à certaines personnes leurs droits civils et politiques.

Acte pour pourvoir à l'élection de certains officiers municipaux de la ville de la Nouvelle-Orléans.

M. Elam—

Acte pour amender l'article 10 de la Constitution.

M. Scarborough—

Acte pour créer une nouvelle paroisse d'une portion des paroisses d'Ouachita, Franklin et Morehouse.

Acte faisant une allocation pour la construction d'un chemin à partir du fleuve Mississipi jusqu'à Monroe.

M. Ragan—

Acte pour affecter le surplus du millage de J. A. Ragan à l'éducation des orphelins indigens dans la paroisse des Natchitoches.

Acte pour prévenir la fraude et le parjure.

Acte pour amélioration des chutes de la Rivière-Rouge à Alexandrie.

Acte pour autoriser le jury de police de la paroisse des Natchitoches à prélever une taxe pour l'entretien des routes.

Acte pour faire enlever les obstructions qui empêchent la navigation de la Rivière-Rouge dans la Louisiane.

Acte pour rendre perpétuels les témoignages dans les Cours de Justice.

Résolution pour présenter une pierre au monument national en mémoire de Washington.

Résolutions de sympathie pour les républicains de l'île de Cuba.

—M. Marks—

Acte pour pourvoir à l'audition des affaires récusées dans le Septième District Judiciaire.

Acte en faveur d'Alexandre Blackburn, vétéran de 1814 et 15.

M. Parker—

Acte en faveur de Jacob Halsey.

M. Herron—

Acte pour amender la Constitution de l'Etat de manière à rendre les sessions de la Législature annuelles.

M. Caldwell—

Acte pour régler les encans.

Acte pour pourvoir à une manière plus prompte de collecter les taxes dues à l'Etat.

M. McCranie—

Acte pour incorporer la ville de Vernon, dans la paroisse de Jackson.

M. Griffin—

Acte en faveur de François Olive de la paroisse de Catahoula.

Acte pour garantir de l'inondation les résidents de Big Bend, du Bayou de Glaise, dans la paroisse des Avoyelles.

M. Blake—

Acte pour abolir la peine capitale dans cet Etat.

M. [illegible]—

Acte en faveur de Redmond Castin, Eli Chambers, Abel Evans, vétérans de 1814 et 15.

Acte pour incorporer la première Eglise Anabaptiste de Monnay, dans la paroisse de Sabine.

M. Devergès—

Acte pour amender les chartes des diverses banques de la Nouvelle-Orléans.

M. Rivers—

Acte pour réorganiser les districts du jury de police de la paroisse de Concordia.

M. Jackson—

Acte pour déterminer la ligne de division entre les paroisses des Rapides et Ca casieu.

M. Leroy, au nom de M. Preston—

Acte pour amender la Constitution en abrogeant l'article 140 de la dite Constitution.

Acte pour abroger l'acte intitulé : Acte pour amender la charte de la Compagnie de Banque et du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Acte pour revivre et mettre en force la 14me section de la charte primitive de la dite Compagnie.

Acte pour pourvoir à la construction d'une levée dans la paroisse de St-Jean-Baptiste.

Acte pour exempter les cimetières de la saisie et vente pour dettes et pour faciliter le transfert des droits individuels aux dits cimetières.

Acte pour abroger l'acte qui accorde à Salomon Cohn et autres, le privilège de construire un chemin de péage à Carrollton, approuvé le 18 mai 1847.

M. Leroy—

Acte pour exempter du jury les membres de la compagnie volontaire des Carabiniers de Lafayette.

M. Monaghan—

Acte pour exempter du jury les directeurs des Ecoles publiques de la paroisse d'Orléans.

[illegible] de J. Scott Tomp, [illegible] de la paroisse de Bossier.

[illegible] Adonne Arnaud et H. [illegible] de la paroisse des Avoyelles.

[illegible]

M. Herron—

Acte pour faire revivre et pour amender la charte de la Compagnie des pompiers Washington No. 1 de la ville de Bâton Rouge.

M. Devergès—

Acte pour autoriser la vente du privilège accordé à la Compagnie de Navigation de la Nouvelle-Orléans.

M. Bailey—

Acte pour émanciper Gabrillion Andrews.

M. Caruth—

Acte pour amender la loi relative aux Recorders de paroisses, de manière qu'il sera de leur devoir de remettre aux propriétaires tous actes originaux après les avoir enregistrés.

M. Shannon—

Résolution conjointe relative à la passation du *Proviso-Wilmot* par le Congrès, et pour inviter le Gouverneur à nommer des délégués à la convention de Nashville.

Cette résolution est référée au comité des relations fédérales.

M. Richardson—

Acte pour assurer l'exactitude des membres aux séances de la Chambre.

M. [illegible]—

Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Shreveport et du Texas dans la paroisse de Caddo.

Acte pour autoriser le transfert des appels de la 17me Cour de District de Monroe à la Cour Suprême à la Nouvelle-Orléans.

Acte pour prohiber certains jeux.

Acte pour amender l'acte et pour amender les amendemens à l'acte pour incorporer la ville de Shreveport.

M. Bienvenu—

Résolution ordonnant à l'ingénieur de l'Etat de se rendre aussitôt que possible à la paroisse St Bernard, afin d'examiner le Bayou Terre-aux-Bœufs et de soumettre un rapport des améliorations que nécessite ledit Bayou et quel sera le coût probable de ces améliorations.

Cette résolution est référée au comité des améliorations intérieures.

M. Haynes—

Acte pour pourvoir à la liquidation des corporations insolvables dans l'Etat de la Louisiane.

M. Sever—

Acte pour réduire et déterminer les honoraires du Sheriff, des Greffiers de Cour et des Constables de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans.

Acte pour abolir les hypothèques tacites.

Acte pour exempter de la saisie certains meubles et les outils et ustensiles nécessaires aux ouvriers pour exercer leur profession.

Acte pour amender la loi de cet Etat qui inflige la peine capitale, de manière à abroger la clause qui donne au jury le pouvoir discrétionnaire de commuer la peine de mort en celle de l'emprisonnement perpétuel.

M. Devergès—

Résolution nommant un comité de 5 membres de la Chambre et de membres du Sénat pour examiner les affaires des diverses banques de la Nouvelle-Orléans.

Cette résolution est référée au comité des finances.

M. Wilder—

Résolution conjointe relative aux gouvernemens autrichien et prussien.

Cette résolution est référée au comité des relations fédérales.

M. Marks—

Acte pour donner aux notaires le droit de marier.

M. Caldwell—

Résolutions relatives aux explosions de bateaux à vapeur.

Ces résolutions sont référées au comité des relations fédérales.

M. Sever—

Acte pour protéger d'une manière permanente la ville de la Nlle-Orléans contre le débordement du Mississipi et du lac Pontchartrain, et pour dessécher les marais qui se trouvent derrière la ville de manière à améliorer immédiatement les terres inondées.

M. Auch—

Acte pour autoriser les Constables dans la paroisse Jefferson à nommer des députés.

M. Watts—

Acte pour ordonner à l'ingénieur de l'Etat de commencer les travaux au bayou Manchac aussitôt que les eaux le permettront.

Acte pour réduire les salaires du Gouverneur, du Trésorier, de l'Auditeur des comptes publics et de l'Adjudant-Général de la Milice.

M. Herron—

Acte pour amender les divers actes relatifs à la police et au gouvernement de la ville de Bâton-Rouge.

M. Winfree—

Résolution conjointe pour [illegible] immédiatement à Donaldsonville dans la paroisse d'Ascension, et de faire enlever l'éperon qui se trouve à l'embouchure du Bayou Lafourche en face de la ville de Donaldsonville.

Cette résolution est lue une 1re fois, et elle est référée au comité des améliorations intérieures.

M. Rivers—

Résolution conjointe pour accorder aux dames de Bâton Rouge l'usage de la Rotonde pour y tenir une foire.

Cette résolution subit sa 1re lecture.

Sur motion et après dispense des règles elle est lue une seconde, puis une troisième fois et elle est adoptée.

Le Greffier est chargé de demander le concours du Sénat à la dite résolution.

L'Orateur soumet à la Chambre le rapport du Secrétaire et du Trésorier d'Etat sur le bureau de contrôle.

Sur motion de M. Larue il est référé au comité de finances, et l'impression en est ordonnée.

L'Orateur soumet aussi à la Chambre, le rapport du Secrétaire d'Etat sur la Bibliothèque d'Etat, qui est référé au comité de l'instruction publique.

M. Larue présente la résolution suivante qui est adoptée :

Résolu que cinq cents exemplaires du rapport de l'Auditeur des comptes publics seront immédiatement imprimés pour l'usage des membres de cette Chambre, et que cette impression ait lieu sous la surveillance du comité de finances.

Sur motion de M. Larue, le comité de finances obtient la permission de siéger durant la session de la Chambre.

M. Ste-Colomb Davis, assistant-Secrétaire du Sénat, vient demander le concours de la Chambre à un acte pour annuler le cautionnement de M. Joseph Walker, ex-trésorier.

Sur motion, la Chambre donne son concours au dit acte, et le Greffier est chargé d'en informer le Sénat.

M. Moïse présente la résolution suivante qui est adoptée :

Résolu qu'il sera nommé un comité de cinq membres de la Chambre et de ——— membres du Sénat, qui sera chargé de faire préparer une des chambres de la Maison d'Etat, pour y placer les livres appartenant à la bibliothèque d'Etat.

L'Orateur nomme MM. Herron, Babin, Stark, Bienvenu et Haynes de ce comité.

M. Larue demande que la Chambre se dispense de ses règles, pour qu'il présente un bill de la part du comité de finances.

Cette demande est accordée.

M. Larue, au nom du comité de finances, présente un acte pour autoriser le Trésorier et l'Auditeur à emprunter de l'argent à la caisse des améliorations intérieures.

Sur motion et après dispense des règles, cet acte subit ses trois lectures et passe.

Le Greffier est chargé de demander le concours du Sénat au dit acte.

M. Ledoux, secrétaire intime du Gouverneur soumet à la Chambre un message écrit de Son Excellence.

M. Lumsden demande l'ajournement jusqu'à lundi prochain, à dix heures du matin.

MM. Elam et Jackson demandent l'appel nominal, et il paraît que :

MM. Auch, Aubert, Barthe, Bartlette, Babin, Coco, Calvert, Caldwell, Connelly, Devergès, Dreux, Fleming, Foster, Gasquet, Gaudet, Gosselin, Harrang, Harry, Harper, Jamison, Laville, Lumsden, Leeds, Larue, Lewis, Leroy, Landry, Livingston, Marcey, Monaghan, McMichael, Moïse, Marks, Ougatte, Pugh, Rivers, Ronquille, Sever, Stark, Stanton, Sargeant, Songis, Saunders, St-Martin, Tête, Watson et White votent dans l'affirmative—47—et que MM. Abney, Amacker, Anderson, Blake, Bettis, Bosley, Bailey, Bouny, Elam, Favrot, Griffin, George, Gardiner, Gill, Humble, Herron, Haynes, Hunt, Jackson, Jones, King, Lebeau, Morrow, McCranie, Perkins, Ramage, Ragan, Richie, Richardson, Scarborough, Shannon, Winfree, Watts, Walker et Wilder votent dans la négative—37.

En conséquence la motion d'ajournement prévaut et la Chambre s'ajourne à lundi, à 10 heures du matin.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL.—FEVRIER 1850.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :

Adame Richard,	Locher Pierre,
Ambroise Jean Bernard,	Lagrimon Pierre,
Bertin, jardinier,	Lehmann Isaac,
Briois Charles,	Lutzler Charles,
Belhomme Hy, Léonard,	Marnier Xavier,
Baudin Louise,	Mallet Célestin,
Cassac Anna,	Michel (de St Hypolite),
Chevallier Paul,	Martini Florent,
Curtil Urbin Trené,	Meigham O'Fyrne,
Chanoz Jean Claude,	Paimbœuf Xavier,
Dubois Jean Nicolas,	Pellerin Auguste,
Esparcieux Benoit,	Parent Alexandre,
Etienne (Auguste),	Panier Constant Magloir,
Florent Martin,	Patissou Jean,
Forcié Jacques,	Reinle Nicolas,
Fourtant Pierre,	Ruelle François Denis,
Francilier Antoinette (de)	Roché,
Guillon Gabriel,	Royer Pierre Casimir,
Gata Jean-Baptiste,	Sayous Auguste,
Gallois, les époux,	Schmitt François,
Hust François,	Surinay Pierre,
Hubert Jean,	Tridon Léon,
Jannin Claude François,	Thiébaut Napoléon,
Kleiber Joseph,	Thorel Pierre,
Laurant Jean,	Vitard (Louis-Philippe),
	Vuillermet Charles

La chancellerie du Consulat de France, située rue St. Pierre, entre Chartres et Royale, No 37, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 6fév

COTONS ECRUS—[illegible] balles cotons écrus 4-4, Cabot, Portland, [illegible], à vendre par DUFOUR, DURAND & Co, [illegible] Chartres.

DAMES [illegible] magasin de la Douane [illegible]

[illegible]

INSTITUTION G. BOYER.

140, RUE CONTI, ENTRE DAUPHINE ET BOURBON.

M. G. BOYER, fondateur de cette institution, la plus ancienne de la Nouvelle-Orléans, fait un nouvel appel à la confiance des familles.

L'institution, établie dans un quartier central, occupe un local vaste et aéré.

Le cours d'études est, à la volonté des parens, aussi complet que possible. Le Manuel du Baccalauréat de France, paraît, à quelques modifications près, en donner une idée sommaire. Ces modifications portent principalement sur l'enseignement de la langue anglaise.

L'étude de l'Anglais tient la première ligne du programme, et se trouve, autant que possible, mêlée à toutes les autres études.

Les [illegible] sont l'objet d'un soin tout spécial; [illegible] décisive qu'ils exercent sur le reste de l'instruction.

La discipline, qu'il ne faut pas séparer d'une [illegible] fructueuse, [illegible] bonne éducation, est dirigée avec sollicitude. Elle se fonde sur une exigence proportionnée à l'âge et au caractère des élèves; elle est destinée à leur donner une idée exacte de l'ordre et du devoir.

BRANCHES D'INSTRUCTION.

Anglais, Français, Espagnol, Grec, Latin, Mathématiques, Histoire et Géographie, Elémens des Sciences Naturelles, Elémens des Sciences Philosophiques.

CONDITIONS:

Frais d'études,	$6, 8 10 par mois.
Demi pension,	15 "
Pension, payables d'avance et par trimestre,	25 "
Blanchissage et raccommodage,	4 "

Les pensionnaires sont tenus de se munir d'un trousseau suffisant.

NOTA—En général, il n'est pas fait de déduction pour les absences; un mois commencé est dû en entier; les fournitures sont l'objet d'un compte à part.

L'institution est ouverte pour les élèves, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et de 4 à 6 heures. 17 juil—1an

INSTITUTION DE MLLE. A. LAINÉ.

Pensionnat et Externat de Demoiselles, RUE ROYALE, 300, *Entre St. Philippe et Ursulines.*

CETTE maison d'éducation est ouverte depuis le 5 novembre courant. Le local est vaste, aéré et distribué avec ordre.

Mlle A. Lainé, Directrice de l'Institution, et connue en Louisiane, dans l'enseignement, depuis plus de douze années, a choisi pour coopérer à son œuvre, des professeurs habiles et estimés.

La langue anglaise devenant chaque jour plus indispensable, sera l'objet des soins les plus assidus de la part des professeurs chargés de l'enseigner.

Les classes générales de français seront faites par Mlle A. Lainé.

Toutes les branches de l'enseignement seront également bien conduites et scrupuleusement surveillées.

La musique, le chant, le dessin et la peinture seront enseignés par des dames spécialement attachées à l'institution.

L'instruction religieuse sera dirigée avec la plus sévère attention. Un ecclésiastique approuvé par Mgr l'Evêque aura cette direction importante.

Mlle A. Lainé invite les familles à vouloir bien visiter son établissement, pour qu'elles se rendent compte par elles-mêmes des soins apportés, à l'avance, au bien-être général des élèves qui lui seront confiées. 5nov—6m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'INSTITUTION pour les deux sexes, dirigée par M. et Mme GOURJUT, sera transférée, le 1er octobre prochain,

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT, Rue Toulouse, No 154, entre la rue des Remparts et celle de Bourgogne. (CLASSE DU SOIR.)

Cette Institution, fondée en 1847, est recommandable par les soins intelligens que les Directeurs donnent aux enfans qui leur sont confiés.

Les études s'y font dans les deux langues et ne laissent rien à désirer. Les prix pour les externes ont été réduits à $4 50 et à $7 pour deux élèves de la même famille.

Pensionnaires.........00.

Les parents sont invités à visiter l'établissement et à prendre des informations plus complètes auprès des personnes dont les noms sont mentionnés ci dessous.

Références :

Première Municipalité—M. J. M. Lapeyre, encoignure Douane et Passage de la Bourse.

Deuxième Municipalité—Docteur A. Mercier 150, rue du Canal.

Troisième Municipalité—A. Dimitri, surintendant des écoles publiques de l'Etat. 25sept—4m

INSTITUTION DE Mme. DESSAYAUX.

Pensionnat et Externat de Demoiselles. (Ancienne maison Mme LYIRE.) *Rue Bourgogne, entre Bienville et Douane.* Année 1849—50.

LES directeurs de cette institution viennent de nouveau soumettre leurs titres à la confiance des familles, sous le triple rapport de l'hygiène, de l'*éducation intellectuelle* et de l'*éducation morale*.

L'établissement possède un beau et vaste local, bâti sur un plan spécial pour un grand pensionnat, et réunissant toutes les conditions de bien-être et de salubrité. Depuis les bâtiments, jusqu'à l'avenue des Remparts, s'étendent des jardins, bien ombragés, destinés aux récréations et aux promenades des élèves. Le terrain en a été exhaussé et assaini de manière à offrir en tout temps un emplacement agréable et salubre; et l'acquisition définitive, qui vient d'être faite de ces jardins, assure pour toujours, à l'établissement, les avantages sanitaires qui en résultent. Enfin, en y consacrant les efforts et les résultats de dix années de travail, les Directeurs sont parvenus à former, dans le plus beau quartier de la ville, un *établissement* vraiment digne de ce nom, et de sa destination.

L'instruction est donnée également en *français* et en *anglais*: elle est variée, complète, et s'étend des premiers élémens jusqu'aux notions développées de la *Littérature* et des *Sciences*.

Le personnel de l'enseignement reste le même, sauf un seul changement, qui a donné lieu d'attacher à l'institution un professeur, (M. F. LABERRY) récemment arrivé de Paris, où il est connu et apprécié de plusieurs hautes notabilités scientifiques et littéraires.

M. LABERRY est appelé, vu le nombre croissant des élèves, à partager l'enseignement des *premières classes* avec M. A. DESSAYAUX qui, de son côté, y consacre tout son temps. Une instruction plus rationnelle et plus forte doit ainsi s'étendre jusqu'à troisième classe, et devenir une préparation plus intelligente aux études de la première.

L'enseignement supérieur en anglais reste sous la direction de Mme K. DESSAYAUX, anglaise de naissance et d'éducation, et du Dr. MACAULAY, dont la capacité est généralement connue.

Plusieurs dames, anglaises et françaises, se partagent l'enseignement des degrés secondaires et élémentaires, dans les deux langues.

En tout, un nombreux personnel est attaché à l'établissement, de manière à fournir à tous les emplois, d'enseignement ou de surveillance, des personnes d'une aptitude spéciale.

La musique (piano, harpe, solfège et chant) reste sous la direction connue de Mme DESSAYAUX et de Mmes BRABIGUIER et DESFORGES.

L'éducation religieuse et morale reçoit tous les soins que réclame son importance: *La première communion* surtout est, pour les élèves catholiques, l'objet d'une sollicitude particulière. M. l'Abbé LASSUS est, comme les années précédentes, chargé de l'*instruction religieuse*; et à cette instruction se joignent, comme moyens auxiliaires, les habitudes de travail, de régularité et d'ordre, destinées à influer sur la vie entière, en unissant au sentiment religieux la *conscience* et la *pratique du devoir*.

Le prospectus plus détaillé se trouve chez MM. les Libraires, et à l'Etablissement.

27 sept—1 an.

INSTITUT ST.-LOUIS.

PENSION ET EXTERNAT DE DEMOISELLES Dirigé par Mme DERON,

Ancienne élève et Maîtresse de l'Institut de la Légion d'Honneur, Maison ST-DENIS.

Nouvelle-Orléans, 145, rue St-Louis, entre Bourgogne et Dauphine.

LES études anglaises et françaises qui ont été reprises depuis quelques mois dans cette institution si haut placée dans l'enseignement, vont redoubler de zèle et d'activité à partir du mois de janvier courant. A cette époque recommenceront les concours hebdomadaires et mensuels dans toutes les branches de l'instruction pour les examens et pour la distribution des prix de l'année 1850.

Les études en anglais sont conduites avec supériorité par l'excellent professeur de langue et de littérature, M. Orton, par deux premières maîtresses américaines ou anglaises, et par une maîtresse enseignant les élémens de l'anglais.

Pour les études en français, Mmes E. Deron et J. Deron, avec MM. E. Deron et H. Deron, se partagent à eux quatre et par spécialité les diverses branches de l'instruction. Tous quatre, chaque jour et alternativement, font des cours aux cinq premières classes, et veillent en outre à la direction des classes élémentaires. Les parents ont pu apprécier combien cette réunion de professeurs et de maîtresses de la même famille attachés à l'Institut St-Louis, donne [illegible] d'avantages remarquables sur d'autres institutions seulement pourvues de maîtres étrangers et instables.

La musique [illegible] à être enseignée par des professeurs de [illegible] mérite.

Quant aux [illegible] matérielles de l'établissement, les directeurs sollicitent la visite des familles, pour qu'elles s'assurent que l'Institut St-Louis a aussi sur ce point une supériorité incontestable.

—L'éducation et l'enseignement religieux, qui en est la base essentielle, est à l'Institut St-Louis, l'objet d'une sollicitude toute particulière. La préparation à la première communion est faite avec le plus grand soin dans la chapelle de l'Institut. 1 jan

PENSIONAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES,

DIRIGÉ PAR

MADAME GRANET,

No 86, rue de la Douane, Nouvelle-Orléans.

TOUTES les branches faisant partie d'une éducation complète et solide, sont enseignées dans cette institution. Une attention sérieuse est donnée aux études et à la conduite morale et religieuse des élèves. Les conditions sont :

	Par mois.
PENSIONNAIRES	
Au dessus de 10 ans	$25 00
Au dessous de do	20 00
Demi-pensionnaires,	15 00
EXTERNES.	
Au dessus de 10 ans.	10 00
Au dessous de do.	8 00
Au dessous de 8 ans,	6 00
Piano,	10 00
Harpe,	12 00
Dessin,	6 00
Danse,	6 00
Chant,	10 00

Les langues française et anglaise sont constamment parlées.

Les classes sont ouvertes toute l'année. 3 oct

Belle propriété à Biloxi — A louer ou à vendre.

CETTE belle propriété près du phare, faisant face à la Passe, connue comme la résidence [illegible] du feu M. V. Jourdain—Maison à deux étages, [illegible] S'adresser à J. U. LAVILLEBEUVRE, 102, rue Carondelet.

BOUCHONS—[illegible] à vendre par F. CORNU[illegible], Bourg. St-Philippe & Condé

[illegible]

Le [illegible] de la Compagnie est en tout temps ouvert pour l'inspection aux personnes qui désirent faire des assurances avec elle.

ADMINISTRATEURS:

Samuel Bell,	Thomas A. Adams,
J. A. Barelli,	Wm. P. Converse,
David Hadden,	John D. Bein,
Nathan Jarvis,	George Jonas,
J. F. O. Vion,	John M. Bell,
R. J. Walsh,	James Kirkman,
J. W. Zacharie,	John E. Hyde,
C. T. Buddecke,	Louis de Feriet,
C. A. Barriere,	O. L. Dabadoussen,
Z. Taylor,	Wm. Bergess,
J. Riffard,	C. R. Wright,
Moses Greenwood,	Glendy Burke,
J. W. Stanton,	R. Simms,
H. M. Wright,	R. B. Sumner,
John O. Woodruff,	W. B. McCutcheon,
P. Puig y Puig,	D. L. Ranlett,
P. Y. Carlisle.	

SAMUEL BELL, Président. THOS. A. ADAMS, Vice-Président. CHAS. J. MANSONI, secrétaire. 25 juil—1an

AGENCE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'UNION,

74, rue Commune, vis-a-vis la Compagnie Mutuelle du Soleil.

CETTE Compagnie continue à assurer contre l'incendie, les risques maritimes et des fleuves, au plus bas taux. Cette Compagnie a en sus des sécurités habituelles données par les Compagnies mutuelles, un capital en caisse de cent mille piastres, ce qui avec d'autres valeurs s'élève à environ $500,000. Les bénéfices sont répartis entre les actionnaires et les assurés.

Références à la Nouvelle-Orléans:

Maunsel White & Co,	J. Corning & Co,
Leverich & Co,	Geo. Foster & Co,
Martin & Stockwell,	Paradise, Lawrason & Co,
Bell & Stubbins,	R. C. Cammack,
W. H. Dudley,	Aaron Cohen,
E. J. Hart & Co.	N. H. Brigham
Samuel Bell, caissier de la Banque du Canal.	Bernard Fallon,

JAMES H. SUYDAM, Agent. 13 nov—1y

Liquidation, venteau prix coûtant.

NOTRE maison étant actuellement en liquidation et devant fermer notre magasin de détail No 50, rue du Canal, nous offrirons en vente au prix coûtant original tous les articles composant notre stock. Nous engageons donc toutes les personnes ayant besoin de nos articles et même les marchands à venir visiter notre assortiment avant de faire leurs achats autre part.

Nous avons aussi un assortiment de marchandises de printemps que nous vendrons au prix coûtant réel, sans réserve, nos prix seront fixes et au comptant seulement.

E VALMONT & Co, No 50 rue du Canal, 5 fév près l'encoignure de l'allée de la Bourse

Marché Mexicain.

MARCHANDISES pour le marché mexicain ayant droit au draw-back,

20 caisses coton en bobines de tous les numéros.

30 do fil en bobines, 100 et 200 yardes,

2000 grosses boutons en nacre, à vendre à bas prix pour du comptant. LOVE & HOGG,

4jv—3m Magasin de Quincaillerie, 106, Poydras

EN débarquement du navire Humboldt, venant du Havre,
100 caisses absinthe, marque Yersin & Lecoultre;
60 do do do Ed. Pernod;
25 do do do Aug Leuba;
3 tonneaux fromage Gruyères véritables, à vendre par J N CURIEN,
6fev Douane, No 94

EN débarquement des navires Arendal, Delia Chapin et Henriette, de Bordeaux, et du Statesman, du Havre :
40 barriques vins pour familles, St-Julien et Pauillac
10 barriques vin vieux médoc Pépin, d'Escurac et chateau Citran;
10 quarts pipes vieux Cognac, 1825, de Bel. Richard.
30 barils vin blanc Sauterne 1847.
35 caisses grand vin chateau Latour 1835;
55 caisses vin pape Clément, la Mission 1841;
25 caisses de 100 boîtes sardines, de Joseph Pereau, de Nantes;
20 caisses fruits [illegible], do do;
15 caisses fruits au jus, do do;
10 caisses champignons et cèpes à l'huile, do do;
5 caisses petits pois et pâtés truffés, do do;
2 caisses truffes du Périgord, do do;
150 paniers de 12 et 24 demi bouteilles champagne Sillery mousseux de la marque bien connue Gordon Rouge, de Lanson père et fils, de Rheims.
30 caisses vin Rouge de Bourgogne, Chambertin et Clos de Vougeot, en quarts et pintes, à vendre par LORIHLE & Co, encoignure Royale et Douane 4 fév

COMPAGNIE [illegible] Capital $300,000 payés. Surplus de 200,000 en réserve. JAMES WALKER, *Secrétaire*. JAMES A. PORTER, *Président*.

ASSURANCES contre l'incendie, les risques de Mer et Rivières, &c, faites au plus bas prix, et toutes pertes réglées et payées avec promptitude au Bureau de l'Agence, No 23, rue du Camp. W. R. PARTEE, agent. 24 mars—1an

Dr. A. LION,

M. D.—DENTISTE, des Facultés de Paris et de la Nouvelle Orléans, n'a qu'un seul office en ville, 77, rue du Canal, entre Royale et Bourbon, côté de la 2de Municipalité.

Dr. P. BLANCHARD

Chirurgien-dentiste, a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et qu'il vient d'ouvrir son cabinet, Rue Royale, No 104, au premier, entre les rues Conti et St-Louis, vis-à-vis la Banque de l'Etat de la Louisiane. 29 jan—1a

A LOUER. Les trois maisons neuves à deux étages en brique, situées à l'encoignure des rues Tremé et Toulouse, qui viennent d'être terminées, seront louées avec ou sans bail, au choix du locataire.

Ces maisons réunissent toutes les commodités possibles pour les familles, cabinets à deux étages sur le derrière, cours pavées, hydrants, citernes, etc. Le rez de chaussée de l'encoignure est disposé pour une épicerie et le premier étage pour la résidence d'une famille.

Possession sera donnée immédiatement S'adresser à PHILIP WILLMANN, No 206 rue Ste-Anne, encoignure Robertson 19 nov—1y

Magasins à louer. Trois beaux magasins dans la rue Poydras, près de St Charles, avec maison de résidence et cuisine. S'adresser No. 35, rue Royale, a A. TRUDEAU. 12 jan—1y

A LOUER—Un bureau au premier étage dans une des meilleures situations de la ville. S'adresser à No. 36, Poydras. 10 jan

EAU DE-VIE COGNAC—10 demi pipes Castillon Jeune 1825; 30 quarts do do do; 30 bouteilles do do do. A. CARRIERE, 4 fév 25, rue de la Vieille-Levée.

VINAIGRE BLANC—50 barils, en débarquement du navire Henriette, venant de Bordeaux, à vendre par A. CARRIERE, 4 fév 25, rue de la Vieille-Levée.

LE soussigné ayant toujours dans les magasins d'entrepôts, les différentes marques d'eau-de-vie comme suit: Castillon Jeune, 1815 et 1825, Baquet, Vricoche & Co., 1843 & 1844, Otard, Dupuy & Co., 1843 & 1844, celebrated brandy wine, offre à vendre à prix très modéré. A. CARRIERE, 4 fév 25, rue de la Vieille-Levée.

HOCHHEIMER—50 caisses vieux vin 1825 et 1834, à vendre par A CARRIERE, 4 fév 25 Vieille Levée

CHAMPAGNE—de Dinet Peuerel (Avize)—100 paniers tout récemment reçus, par le navire Austerlitz et a vendre par A CARRIERE, 4 fév 25 Vieille Levée

VINS—60 barriques Montferrant, en débarquement du navire Henriette, venant de Bordeaux, à vendre par J & J TARDOS, 4fév No 31, Vieille Levée

UNE belle occasion—Toiles françaises pour draps et pour chemises au prix coûtant, pour liquidation chez E VALMONT & Co, Rue du Canal, No 5[illegible], 5 fév près l'allée de la poste

LE soussigné offre à vendre à des prix modérés les articles suivans reçus par les derniers arrivages du Havre, de Liverpool, New-York et de Boston—
Manteaux satin à la reine, grande nouveauté.
Manteaux merinos cachemire, do
Mantelets en taffetas couleurs changeantes, do
Mantelets satin ouatés et non ouatés, do
Mantelets en moire, do
Mantelets pour enfans, do
Chemises mérinos pour hommes, dames et enfans.
Caleçons mérinos pour hommes et pour dames.
Bas de soie et de coton de toutes descriptions.
Chaussettes de laine et de coton assorties.
Mousseline pour rideaux et pour moustiquaires.
Courte pointe en piqué pour grands lits.
Couvertures en molleton pour grands et petits lits.
Percale blanche unie de toutes les qualités.
Percale blanche brochée, (brillanté)
Percale en couleur.
Coton blanc superfin pour chemises (des Indes).
Cotonnade assortie, percale en couleur.
Toile à drap française et anglaise de 12/4;
Toile d'Irlande, Bretagne et platille;
Ouvré de Russie et d'Ecosse;
Serviettes et nappes damassées;
Serviettes à liteaux en couleur;
Services de table français et anglais;
Nappes damassées depuis 10 couverts jusqu'à 30
Beige imprimée 10/4; châle cachemire imp. id tartan
Tapis français, descente de lit;
Alpaga noire et en couleur;
Mousseline de laine noire 6/4 et 3/4;
[illegible]
Flanelle blanche, rouge et jaune;
[illegible]
D. B. MACARTY, 260, rue Bourbon

[illegible]

Lots Nos 25, 16, 17 [illegible]

Un lot de terre compris entre les rues St. Louis, Prieur, et promenade Carondelet, [illegible]

Quatre lots de terre compris entre les rues Bienville, Roman, Conti et Derbigny, mesurant chacun comme suit :

Lots No 21, 27 pieds face à la rue Bienville, par 110 pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles.

Lots Nos 22, 25 et 26, chacun 27 pieds face à la rue Bienville, par 110 pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles.

Un lot triangulaire compris entre les rues Galvez, Ste-Anne et Dumaine, mesurant [illegible] pieds face à la rue Ste-Anne, par 44 1/2 pieds de profondeur sur un côté et 46 pieds environ sur l'autre, se terminant en pointe (mesure française).

Cinq lots de terre compris entre les rues Johnson, Ste-Anne et Dumaine, mesurant comme suit :

Lot No 7, 23 pieds 8 pouces 7 lignes face à la rue Johnson, 26 pieds 11 pouces 1/2 ligne dans le fond, par 146 pieds 10 pouces de profondeur sur chaque côté.

Lot No 8, 23 pieds 10 pouces face à la rue Johnson, 23 pieds 3 pouces 3 1/2 lignes dans le fond, par 146 pieds 10 pouces de profondeur de chaque côté.

Lot No 9, 23 pieds 8 pouces 1 ligne face à la rue Johnson, 23 pieds 11 pouces 1/2 ligne dans le fond, par 146 pieds 10 pouces de profondeur de chaque côté.

Lot No 11, 23 pieds 7 lignes face à la rue Prieur, 23 pieds 3 pouces 3 1/2 lignes dans le fond, par 146 pieds 10 pouces de profondeur de chaque côté.

Lot No 12, 23 pieds 2 pouces face à la rue Prieur, par 146 pieds 10 pouces sur chaque côté.

Conditions—Un tiers comptant et la balance en billets sans endosseurs, à 6, 12 et 18 mois, garantis par hypothèque. Les billets qui ne seraient pas payés à échéance porteront intérêt à 8 0/0 par an jusqu'à paiement final. Les acheteurs des cinq derniers lots décrits assumeront pour chaque lot le paiement d'un cinquième de deux billets hypothécaires, étant chacun de la somme de $156. 80 et payables, le premier le 27 juin 1850 et l'autre le 27 décembre 1850.

Actes de ventes par devant Joseph Lisbony, notaire public.

Les plans seront exposés à la Bourse avant la vente. 9 fév

CIGARES DE LA HAVANE—101,000 des meilleures fabriques et de toutes qualités, en débarquement du brick Selina, et à vendre par B VALLS, 5 fév 37, rue de la Commune

CIGARETTES—11 caisses de la marque la Española, à vendre par B VALLS, 5 fév 37, Commune

VIN blanc en caisses, 190 caisses chateau d'Yquem, 1840, excellente qualité, en magasin et à vendre par P. LONGIS, 4fev 47, rue Vieille Levée.

BURGUNDY PORT—100 barils Burgundy Port; 100 barils Madère, en magasin, à vendre par P. LONGIS 4fev 47, rue Vieille Levée.

BORDEAUX—90 caisses Cantenac, 190 do Chateau Lafitte, 80 do Chateau Margaux, 20 do St Julien, 40 do Pauillac, 25 do Hermitage vieux, en magasin, à vendre par P. LONGIS, 4fev 47. rue Vieille Levée.

CHAMPAGNE—30 paniers marque A. L. de Montebello, propriétaire, en magasin et à vendre par P. LONGIS, 4fev 47, Vieille Levée.

HUILE d'olives—500 paniers de 12 bouteilles, 125 paniers de 24 Bouteilles, marque Enrico de Marseille; en magasin et à vendre par P. LONGIS, 4fev 47, rue Vieille Levée.

AMANDES sans coques—en caisses et en barils, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 4 fév 26, Vieille Levée.

CACAO—40 sacs de Guayaquil, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 4 fév 26, Vieille Levée

SUCRE—300 caisses sucre blanc et jaune de la Havane à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 4 fév 26, Vieille Levée

BUREAU DE L'EXECUTIF.

Bâton-Rouge, 16 janvier 1850.

ATTENDU que Robert J. Ker, conservateur du bureau des terres de l'Etat, s'est adressé à moi pour la cancellation des bons et hypothèques ci-dessous décrits:

1o. Un bon de cinq mille piastres souscrit en avril 1844, comme conservateur du bureau des terres de l'Etat, ensemble avec John L. Lewis, Donation Augustin et Ménard Grenier, comme sécurités.

2o. Un bon de cinq mille piastres souscrit en avril 1846 comme conservateur du bureau des terres de l'Etat, ensemble avec Alcee Labranche, John L. Lewis et Donation Augustin comme sécurités.

3o. Une hypothèque fournie par lui sur une propriété foncière située à la Nouvelle Orléans [illegible]

En conséquence, avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées de déduire par écrit au bureau du secrétaire de l'Etat, et dans les quatre-vingt-dix jours suivant la dernière publication, toutes les raisons [illegible] cancellation des dits bons et hypothèques [illegible]

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à Bâton Rouge, le 16 janvier 1850 et la soixante quatorzième année de l'indépendance des Etats-Unis.

Par le Gouverneur, ISAAC JOHNSON.

CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat. 19jan—30

Bureau de l'Exécutif, 8 novembre 1849.

ATTENDU que George W Christy, ex encanteur pour la ville et la paroisse d'Orléans, s'est adressé à moi pour la cancellation des bons suivants :

1o—Un bon de dix mille piastres souscrit le 25 mai 1847, en qualité d'encanteur pour la ville et la paroisse d'Orléans, ensemble avec H B Cenas, A H Cenas et J. L. McLean comme sécurités. 2—Un bon de la somme de dix mille piastres, souscrit le 5 avril 1848 en faveur de Louis Bordelon, auditeur, avec H. B. Cenas et A. H. Cenas, comme sécurités.

En conséquence, moi, Isaac Johnson, Gouverneur de la Louisiane, donne par le présent avis à toutes personnes intéressées de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient point cancellés et annulés.

[L.S.] Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, le huit novembre 1849 et la soixante quatorzième de l'Indépendance des Etats-Unis.

Par le Gouverneur, ISAAC JOHNSON. CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat. 24nv—30f

ENTREPOT DE PAPIER ET LIBRAIRIE.

Nos. 51 & 53, rue de la Commune

LES soussignés ont en magasin, en outre de leur vaste assortiment de Papier, Cartes à jouer, &c., un stock étendu et varié de *Librairie, Livres en blanc, Plumes d'acier*, &c. et sont prêts à remplir tous les ordres qui leur viendront de la ville, de la campagne et des commerçants à l'étranger. Comme agents des manufacturiers du Nord et des importeurs de Librairie étrangère, nous sommes prêts à fournir tous les articles concernant notre ligne d'affaires, aux plus bas prix.

PAPIERS.

Anglais Français et Américains, à écrire, de toute description.

PAPIER TISSU, anglais et américain;

PAPIER à IMPRESSION, de toutes dimensions;

PAPIER à ENVELOPPE, de toutes dimensions;

PAPIER à ENVELOPPE à l'usage de la poste des banques et des apothicaires; à envelopper des échantillons et de drap; papier de musique, de lithographie, à brouillard, &c.

CARTES A JOUER:

500 grosses cartes Highlanders, Decatur et Aigles, d'une grande variété, à une et à deux têtes.

Aussi :

CARTES anglaises, françaises, allemandes et espagnoles.

LIVRES EN BLANC:

Un grand assortiment de LIVRES de BUREAUX, demi reliure et reliure en plein; tels que Journal, Ledger, Registre, Memorandum, &c. de toutes dimensions et qualités. Aussi—Un assortiment complet de LIBRAIRIE étrangère et du pays.

PLUMES D'ACIER:

Reçu par le navire *Adelina*, de Liverpool, 10,000 grosses plumes réputées de Guillot, Victoria, Aigle, Bureau, Ecole et Liverpool. Aussi—Des plumes de Correspondance, du Commerce, Magnum Brown, et à bas prix. Ils invitent les détaillants à venir examiner ces plumes.

E. R. STEVENS, BROTHERS & CO., 29janv—30f 51 & 53, rue Commune

FAYETTE FOUNDRY.

DAVID GRIFFEY, Propriétaire, CINCINNATI (OHIO.)

LES soussignés nommés agents de cette fonderie, sont prêts à contracter pour
Machines à vapeur,
Moulins à sucre,
Moulins à scies,
Machines à dessécher,

Et en général pour toutes sortes d'ouvrages de fonderie qui seront garantis tant pour la qualité de l'ouvrage que pour celle des matériaux. M. Wm Tift, ayant une expérience de vingt années dans la construction des machines pour sucreries, espère pouvoir donner la plus entière satisfaction. S'adresser à WM TIFT, au Verandah, ou à AUGUSTIN & THIBAUT, 25 déc—3m 10, rue Conti

ABSINTHE—100 caisses de la marque Brunetin Sauvajol & Co, en magasin et à vendre par A CARRIERE, 4fév 25, Vieill Levée

EN débarquement des navires Presto et Lyna, de Bordeaux, à vendre par les soussignés : 32 demi barriques vin blanc Haut-Sauterne; 34 barriques vin rouge bonne qualité. BOYER FRERES, 12 déc Encoig. Moreau et Mandeville, 3e Mun

VIN et Eau-de-vie en débarquement [illegible] Arendal, de Bordeaux. [illegible] 50 barriques Vin rouge [illegible] RAYMOND CAHUZAC 21 jan 24, Vieille Levée

F. A. GONZALES [illegible] *Magasin de Fourrage* [illegible]

FOIN, maïs, avoine, son, à vendre au plus bas prix du marché 3 nov—3m

Graines de Choux-fleurs et Radis.

LE soussigné vient de recevoir [illegible] du Havre, un magnifique assortiment de Choux fleurs et 800 liv. de graines de Radis, Radis rouge, Navets rouges, [illegible] à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par D. MAUPAY, Marchand de graines, 7jan 68, rue du Camp.

EAUX DE VIE—8 demi pipes eaux de vie fines de Champagne, 1833 de Castillon; 4 quarts do do do; 5 barils do do do; En débarquement du navire Massachusetts, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 16jv 22, rue St-Louis.

TABAC en feuilles [illegible] Havane—80 balles, à vendre par B. VALLS

[illegible]

Cette plantation est en très bon [illegible] arable et parfaitement boisée [illegible] jusqu'à 25 arpents [illegible] construites d'environ [illegible] moulin à sucre [illegible] six grandes chaudières [illegible] l'économie, cuisine avec un fourneau [illegible] et un grand four, atelier [illegible] outils complets.

Aussi la maison de maître ayant un [illegible] jardin et les esclaves ci-dessus décrits:

Sarah, âgée d'environ [illegible] ans; Adam, do; William, do; Anthony, et son enfant Joseph, do; Calup Hill, do; Patsey, do; Bill, do; John Troy, do; Monday, do; Ban. ho, do; James Cole, do; Mary Adams, do; Harry, do; George Grant, do; Mary, do; John, do; Poussinne, do; Lizette, do; Henry, do; Spencer Allen, do; William Camper, do; Antoine, do; Green, do; Tony, do; Phelee, do; Robert (forgeron), do; Jerry Hawkins, tonnelier, do; Anthony Digge, do; Jim, fils d'Anthony Diggs, do; Averich, charretier, do; Sancaou, do; Hamilton, do; Thomas Keys, do; Jim, do.

Conditions—Vingt mille piastres payables comptant et l'acheteur assumera le paiement des hypothèques suivantes:

1o—A J. B. Dufossat $2,900 dues le 1er mars 1850.

2o—A do $2,900 dues le 1er mars 1851.

3o—Aux enfants mineurs de B. N. Forstall $19,000 payables à leur majorité, avec intérêts à [illegible] pour cent par an, payables annuellement. [illegible] quinze et dix-sept ans.

4o—A la Banque des Citoyens de la Louisiane $12,432, et fournira son billet sur actions pour cette somme, payable au 1er janvier 1851, [illegible] conformément à la charte de la dite banque moyennant un paiement annuel de [illegible] et intérêt à 6 1/2 pour cent sur la balance. Aussi une hypothèque pour garantir les 355 actions [illegible] de la dite institution.

La balance à un, deux et trois ans de crédit en billets garantis par hypothèque et portant intérêt à huit pour cent par an, à dater de l'échéance, jusqu'au paiement final. Les billets seront [illegible] à la satisfaction des vendeurs.

Les personnes [illegible] visiter l'habitation et à juger par elles-mêmes, s'adresser à MM. Leverich & Co, No 24, rue de la Vieille Levée, ou à l'un des copropriétaires.

Acte de vente par devant H B Cenas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6 fév

Belle et grande résidence de famille—Maison en briques à deux étages, sur la rue de l'Esplanade.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

JEUDI 14 février 1850, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis:

Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Hôpital, Tremé et Grands Hommes, mesurant 42 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 130 pieds. Ensemble la maison en briques à deux étages portant le No. 35 et contenant au rez-de-chaussée, salon, salle à manger, office et grand cabinet, au premier trois grands appartements et un grand cabinet, cuisine bâtie en briques, [illegible] chambres, cave, remise, écurie, etc. [illegible] capital de la Banque Consolidée des Planteurs de la Louisiane. Conditions—[illegible] $3,500 comptant, l'acquéreur assumera le montant d'un billet de $3,000 [illegible] le 3 juin prochain, la balance [illegible] à un an de crédit [illegible]

L'acte de vente par devant A. Chiapella, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Mme F. FRYER

a l'honneur d'informer les dames qu'elle a en magasin un très bel assortiment de TOILETTES de bal et de soirées, [illegible] de toutes nuances, [illegible] Pompadour broché, [illegible] de fantaisie [illegible]

M. HENRI DEBON, RUE ROYALE, No 78, entre Conti et Bienville, *Allée du Daguerréotype.*

A L'HONNEUR d'annoncer aux familles que, en dehors de ses leçons à l'Institut St-Louis et ailleurs, il peut consacrer quelques heures à des leçons particulières dans les diverses branches de l'enseignement français, où il se rendrait chez les élèves, ou à son propre domicile, rue Royale. 19 jan—1m

LYCÉE DE LA 2EME MUNICIPALITÉ.

LES cours du lycée commenceront lundi 21 courant, à 7 heures P. M. Le célèbre [illegible] MITCHELL, de Cincinnati, qui doit faire [illegible] sur l'astronomie, commencera [illegible] de talents qui feront des cours dans les diverses branches des sciences, pendant l'hiver, [illegible] présent l'ordonnance qui crée la bibliothèque et le lycée. Les prix d'admission aux cours [illegible]

Billets pour un cavalier et deux dames, [illegible]

do do pour une personne, [illegible]

Entrée pour une seule séance, [illegible]

On peut se procurer des billets d'entrée en s'adressant à l'honorable J. Baldwin [illegible] des membres suivants du comité [illegible] Les billets d'entrée pour une séance peuvent se procurer à la porte.

N. R. JENNINGS, EDWARD McPHERSON, EDWARD RAWLE. Comité de la bibliothèque et du Lycée.

JULES CARTIER

CHIRURGIEN DENTISTE, rue Bourbon No. 37, près l'encoignure Douane, a l'honneur d'annoncer à ses clients et au public en général, qu'il est SEUL possesseur du [illegible] destiné à remplacer l'orification et le plombage des Dents cariées.

Cette substance nouvellement inventée surpasse tous les moyens employés jusqu'à ce jour. Elle s'assimile intimement avec l'émail de la dent dans laquelle on la pose, en prend la couleur, et jouit d'une consistance ce qui rend impossible la distinguer d'une voisine restée saine, et ne cause aucune douleur. Elle est, par conséquent, débarrassée des graves inconvénients inhérents aux autres préparations mises en usage qui laissent toujours la dent ou noire, ou jaune et quelquefois très douloureuse Prix très modérés. 24 jan—3m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

P. A. LANAUZE & CO., IMPORTEURS DE QUINCAILLERIE, ONT transporté leur magasin au No. 50, Vieille-Levée, entre St Louis et Conti 27déc—3m

J. ETERNOD & CIE

Nos 8 & 10, RUE CONTI, *Magasin de Marchandises Sèches pour Planteurs et Marchands de la Campagne.*

GRAND assortiment de marchandises américaines, anglaises, françaises et suisses, telle que cotons écrus et blancs, cotonnades, indiennes, mousselines laine, jaconats et articles de fantaisie. Chapeaux Panama, Paille d'Italie, Latanier et Campêche, pour nègres d'habitations.

Vins et Liqueurs.

VINS de Bordeaux rouge et blanc en barriques et demi barriques, Cognac en pipes, demi pipes et quarts de pipes, des meilleures marques, kirsch et absinthe Suisses, vin du Rhin, &c.

BILLARDS.

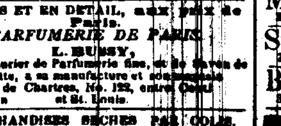

NEUFS ET D'OCCASION, garnitures de bandes en gomme élastique patentée. On trouvera aussi de toutes espèces de réparations. On trouvera aussi toutes les fournitures, telles que tapis, queues, billes, procédés, colle, &c. Tous ces articles à des prix très modérés.

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris. *PARFUMERIE DE PARIS.* L. BUSSY, Manufacturier de Parfumerie fine, [illegible] Savon de Toilette, à sa manufacture et [illegible] rue de Chartres, No. 122, entre Conti et St. Louis. 2 déc—1an

MARCHANDISES SECHES PAR COLIS. N. BRADNER SMITH, Marchand Commissionnaire, No 89, rue Gravier [illegible] OFFRE A VENDRE—Schalls [illegible] crêpe de Canton, brodé, [illegible]

HOTEL DE MONTEREY

A MONTEREY (MEXIQUE).

LES voyageurs qui se rendent à MONTEREY au Mexique, sont prévenus qu'un vaste et magnifique hôtel vient d'y être établi sous le nom de HOTEL DE MONTEREY. Le propriétaire de cet établissement [illegible] Les chambres [illegible] satisfaire toutes les exigences des [illegible] 29 janv

MADRAS des Indes—Reçu par le [illegible] de Liverpool, 3 malles véritables Madras des Indes. A vendre par J. LEVOIS 11 janv 67, rue de Chartres [illegible]

FAUBOURG TREMÉ.

Terrains sur les rues Claiborne, Ursulines et Hôpital.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

SAMEDI 16 février 1850, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis.

Cinq lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Ursulines et Hôpital, et désignés par les lots No 1 @ 5, conformément au plan qui sera exposé à la Bourse plusieurs jours avant la vente.

Le lot No 1 de forme irrégulière mesure environ 39 pieds de face à la rue Claiborne, environ 21 pieds sur la rue des Ursulines, sur une profondeur d'environ 99 pieds et 42 pieds sur la ligne du fond. Le lot No 2 mesure environ 43 pieds ou plus de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds ou plus.

Le lot No 3 mesure environ 32 pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 85 pieds ou plus.

Le lot No 4 mesure environ 30 pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 85 pieds ou plus et 14 pieds sur la ligne du fond.

Le lot No 5, de forme irrégulière, mesure 22 pieds ou plus de face à la rue de l'Hôpital, sur une profondeur d'environ 44 pieds, et 8 @ 9 pieds sur la ligne du fond.

Aussi un lot de terre très profond, situé dans l'îlet borné par les rues Broad, Bellechasse, Sixième, Ursulines et St Philippe, mesurant 32 pieds ou plus de face à la rue Sixième, sur une profondeur de 222 pieds.

Conditions—Un quart comptant, et le reste à un crédit de 6, 12 et 18 mois. 11 fév

Maisons en briques à deux étages, sur la rue du Bayou.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

LUNDI, 18 février, 1850, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis,

TROIS LOTS DE TERRE situés à l'encoignure Nord des rues Tremé et Chemin du Bayou, mesurant chacun environ 30 pieds de face sur une profondeur d'environ 95 pieds. Ensemble la maison en briques à deux étages construite sur chaque lot et contenant chacune 6 pièces, cuisines bâties en briques, contenant chacune six pièces, &c., &c. Le tout conformément aux plans maintenant déposés au bureau de l'encanteur.

Conditions—Un quart comptant, et le reste à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur les dites propriétés. Actes de vente pardevant Jules Mossy, notaire public.

16jv—21,30,fév6, 9, 13, 16, 18.

Délicieuse résidence à la Passe Christiane.

SANS RESERVE. PAR J A. BEARD, encanteur.

SAMEDI, 16 février 1850, à midi, il sera vendu, à l'Arcade de Banks sans réserve, la résidence ci-dessous décrite et située à la Passe Christiane, savoir:

La propriété de valeur occupée l'été dernier par [illegible] une belle maison ayant quatre pièces [illegible] le tout très bien bâti. [illegible] Un [illegible] de 12 pieds de largeur sur 36 pieds traverse la maison, [illegible] écurie, remise, [illegible]

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un an, en billets endossés à satisfaction.

[illegible] pour la somme de $3,500.

Acte de vente par devant J. R. Beard, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 2 fev

Banque de la Louisiane,

Nouvelle-Orléans, 28 janvier 1850.

LA direction de cette institution a déclaré aujourd'hui un dividende de cinq pour cent sur les profits du dernier semestre, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, à dater de lundi, 4 février prochain.

AUSSI—Un dividende de six pour cent sur le surplus des bénéfices payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, à dater de mercredi, 1er mai prochain. R. M. DAVIS, Caissier. 28 jan

BANQUE DE CITÉ.

Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1850.

AVIS—Les détenteurs des billets de la Banque de Cité, sont invités à les présenter au remboursement, attendu que, conformément à l'acte d'incorporation, la circulation des billets émis par cette Banque [illegible] la charte expire le 1er mai prochain.

Par ordre de la direction : R. J. PALFREY, Caissier. 7jan—3m

MARCHANDISES mexicaines au drawback—Indiennes anglaises 9/8, mousselines imprimées cachemires, bayetas, flanelles imprimées, cendré de Ceylan, batiste en couleur, papier floretté, à vendre à bas prix et à des conditions raisonnables R. D. BLOSSMAN, 7 jan No 12 rue Conti

FROMAGE—200 boîtes de l'Ouest, à vendre par SECOMB & VOORHIES, 2 fév 14, rue Tchoupitoulas.

EN débarquement des navires Viola et Eureka, venant du Havre: 1,000 damejeannes. 50 paniers champagne, à vendre par THOMAS PINET & Co, 25jan 124, rue Royale.

COGNAC—13/2 et 17/4 Jean Louis, 1811. En débarquement du navire Delia Chapin, venant de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS, 1fév 31, Vieille Levée

EN débarquement du navire Arendal, venu de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: 130 barriques Vin rouge de diverses qualités; 40 demi-barriques et barils vin blanc; 300 caisses Vin rouge. G. H. LUCAS, 23 jan—1m 30, Bienville.

EN débarquement du navire l'Arendal, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés: 24 demi barriques Vin blanc 1re qualité, Haut Sauterne BOYER FRERES, Enc. Moreau et Mandeville, 3me municipalité. 3jan

VINS ROUGES—En barriques et en caisses, reçus dernièrement: 80 barriques Vins rouge marques diverses et en bonne qualité pour familles. 100 caisses vin rouge St-Julien Médoc. A vendre par BOYER FRERES, Enc. Moreau et Mandeville, 3me municipalité. 23 jan

20 PIPES genièvre de la marque de l'Aigle Impérial de Nolet, reçues par le brick Hope. A vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & CO., 15 janv—1m 90, rue de la Douane.

Chaudières du Tennessee.

UN assortiment complet de chaudières à sucre et grilles à feu de la fonderie "Stewart & Dick" Tenn., en débarquement du steamer Jamestown, à vendre par J. U. LA VILLEBEUVRE, 15 déc 157, rue Carondelet

MAQUEREAUX—50 barillets No 1 et 2, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 30 janv En liquidation, 68, rue des Magasins.

SAUMONS—40 barillets No 1, à vendre par H A NORCROSS & Co, 30 janv En liquidation, 68, rue des Magasins.

BEURRE—15 barillets beurre de Goshen, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 30 janv En liquidation, 68, rue des Magasins.

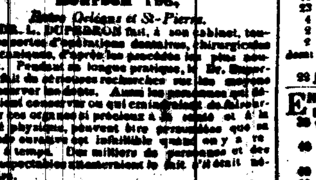

Bourbon 196, *Entre Orléans et St-Pierre.*

LE DR. L. DUPERRON fait, à son Cabinet, toutes [illegible] d'opérations dentaires [illegible]

Le cabinet est ouvert de 8 heures du matin à 5 heures de l'après-midi. 12 jan.

EN MAGASIN—[illegible] FDO DE FUENTES & CO., 29 janv 22, Vieille Levée.

[illegible]

PAR P. E. PETITPAIN. [illegible]

Vin en Caisses.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

AUJOURD'HUI 12 février à 4-1/2 heures, sur la Levée, en face de la rue de l'Hôpital, il sera vendu à l'encan : 600 Caisses vin rouge médoc. Conditions à la vente. 12 fev

GRANDE VENTE A L'ENCAN DE BELLE BIJOUTERIE FINE DE TOUTES DESCRIPTION, DIAMANTS, MONTRES EN OR, &c. PAR N. VIGNIÉ.

LA dite vente, le 12, 15, 20, 22 et 26 février, à 10 heures du matin précises, au beau magasin [illegible] anciennement occupé par C. Redon, à l'encoignure des rues Chartres et Douane, pour clore le fond du dit magasin, le mieux pourvu du Sud et consistant principalement en diamants, boîtes montres en or et en argent, articles plaqués, pendules et ornements de cheminées, porcelaines, cristaux taillés, coutellerie des meilleures qualités, lampes solaires et astrales, articles de papier maché, nécessaires pour hommes et pour femmes, boîtes à ouvrage et un grand et bel assortiment d'articles de fantaisie trop longs à décrire. Les personnes de la ville et les marchands de la campagne sont invités à aller examiner le dit magasin. 13 fev—

Bottes, brodequins, souliers, chapeaux et parapluies.

PAR BYKES, HYDE & CO.

MERCREDI, 13 courant, à 10 heures, il sera vendu dans leurs salles de vente, No. 53, rue des Magasins—

250 caisses, bottes, brodequins, souliers pour femmes et enfans.

15 caisses chapeaux californien, 10 do soie et feutre.

20 caisses parapluie, soie, coton et gingham. 12 fev

PAR J. B. BLACHÉ, Encanteur.

IL sera vendu pour compte de qui il appartiendra: mercredi 13 courant, à dix heures du matin, à son magasin, rue de Chartres, No 114 : 300 pièces mousselines imprimées légèrement avariées. 11 fév

Bottes, Brodequins, Souliers, Chapeaux, &c.

PAR MORPHY & NEVIUS.

MERCREDI 13 courant, à 10 heures, il sera vendu au No 57, rue des Magasins, dans les salles de ventes, au premier : 750 caisses bottes, brodequins, souliers, &c., pour hommes, femmes, demoiselles, garçons, fillettes et enfants, comprenant un assortiment de tous genres et qualités. 79 caisses chapeaux différents genres et qualités. 7 do habillemens convenables à la saison. 11 fév

VENTES A L'ENCAN,

Vente positive d'une blanchisseuse et cuisinière de valeur.

PAR N. VIGNIÉ.

JEUDI 14 février 1850, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis: Phibe, négresse, âgée d'environ 30 ans, bonne blanchisseuse, cuisinière et un peu repasseuse, avec ses trois enfants, Mallilde, âgée de 9 ans, Beard, âgé de trois ans et demi, et un enfant de 2 mois, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à six mois. 13 fév—2

PAR VALETON & BARNETT, Sr.,

IL sera vendu samedi, 16 courant, à midi précis, à la Rotonde de la Bourse St-Louis, Deux terrains situés faubourg Tremé, rue Sainte Anne, entre Johnson et Galvez, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de 76 pieds 1 pouce et 7 lignes.

Conditions:—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit.

Acte de vente chez Alphonse Barnett. 14fev

Seconde et dernière grande vente, sans réserve, du Signor G. B. Pandolfini. Statues en marbre d'Italie et Albâtre, vases, lampes, tables en mosaïque, tableaux, &c.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

MARDI 19 courant et jours suivants, à 10 heures précises, il sera vendu au No 101, rue St-Charles, vis-à-vis le théâtre, sans réserve, les articles suivants, venant d'arriver. Statues, figures, groupes, sculptés par les artistes les plus célèbres de Florence et copiés des originaux antiques, savoir:

L'amour et Psyché—Les Grâces de Canova, Bacchus et Ariadne, Pyrrhus et Andromaque, Erato, Hélène, Hébé de Canova, grands amours avec animaux, bustes des poètes Italiens, le Tasse, Dante, Arioste et Pétrarque. Vases, agate et jaune de Sienne, Etrusques, Gothiques, Médicis, Hébé, Romains, Pompéiens et d'Ecosse. Fontaines, vases à glace, ovales pour fruits, [illegible] d'Adrien avec serpents et cygnes, coupes avec fleurs, [illegible] Tables de salon [illegible] Aussi—4 tableaux à l'huile par des maîtres italiens.

La collection ci-dessus a été importée directement par le Signor Pandolfini, et il est décidé à la vendre sans réserve. [illegible]

Vente [illegible] situés sur la rue du Port, près la Levée, avec actions de la banque des Citoyens.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

Bureau, encoignure des rues Conti et Passage de la Bourse.

IL sera vendu le samedi, 16 février 1850, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis: Cinq lots de terre dans l'îlet borné par les rues Port, Enghien, Levée et Victoire, désignés par les lots Nos 1 à 5.

1o—Les lots Nos 1 et 2 mesurant chacun environ 35 pieds de face à la rue du Port, sur environ 6[illegible] pieds de profondeur. Ensemble la grande maison haute, contenant huit chambres, [illegible] sur les dits lots Nos 1 et 2. Aussi 34 actions du fonds capital de la banque des Citoyens, sur lequel les un emprunt de $1,500 40 a été fait.

2o—Le lot No 3, mesurant environ 35 pieds de face à la rue du Port, sur une profondeur d'environ 67 pieds. Aussi: 14 actions de la banque des Citoyens, sur lesquelles un emprunt de $532 50 a été fait.

3o—Le lot No 4 mesure environ 35 pieds de face à la rue du Port, sur une profondeur d'environ 67 pieds. Aussi 16 actions de la banque des Citoyens, sur lesquelles un emprunt de $532 89 a été fait.

4o—Le lot No 5 forme l'encoignure des rues du Port et Victoire, et mesure environ 35 pieds de face à la rue du Port, sur une profondeur d'environ 67 pieds et face à la rue Victoire. Aussi: 24 actions de la banque des Citoyens, sur lesquelles un emprunt de $710 40 a été fait.

Quatre lots de terre dans l'îlet borné par les rues Port, Victoire, Enghien et Moreau, et désignés par les lots Nos 6, 7, 8 et 9.

5o—Le lot No 6 forme l'encoignure des rues du Port et Victoire, et mesure environ 32 pieds de face à la rue du Port, sur une profondeur de environ 67 pieds, et face à la rue Victoire. Aussi: 24 actions de la banque des Citoyens, sur lesquelles un emprunt de $710 40 ont été fait.

6o—Le lot No 7 mesure environ 32 pieds de face à la rue du Port, sur une profondeur d'environ 66 pieds. Aussi: 15 actions de la banque des Citoyens, sur lesquelles un emprunt de $444 a été fait.

7o—Le lot No 8 mesure environ 32 pieds de face à la rue du Port, sur une profondeur d'environ 65 pieds. Aussi: 14 actions de la banque des Citoyens, sur lesquelles un emprunt de $414 40 a été fait.

8o—Le lot No 9 mesure environ 32 pieds de face à la rue du Port, sur une profondeur d'environ 64 pieds. Aussi: 13 actions de la banque des Citoyens, sur lesquelles un emprunt de $384 80 a été fait.

Le tout conformément à un plan qui sera exposé à la Bourse plusieurs jours avant la vente.

Conditions—Les acquéreurs des sus dits terrains assumeront les paiemens des emprunts faits sur chacun des dits terrains payables le 1er mai 1850, et renouvelables d'après la Charte de la banque des Citoyens, en payant 10 cents par an par action et les intérêts à raison de six et demi pour cent le montant renouvelé.

Pour le surplus de l'adjudication—Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets sans endosseurs et garantis par hypothèque sur les dits lots. Les actes de vente par devant C. Boudousquié, notaire public. 11 fév

9/8 Indiennes Impériales, &c.

Venant d'arriver par le navire Transit, de Liverpool.

100 BALLES Impériales de Manchester, article supérieur; 25 balles batiste imprimée, 9/8, 5 caisses créas à la Morlaix; 10 do Jaconats do 10 c; platilles, 4/4; 10 caisses Britanias 4/4, et un assortiment d'article pour le marché mexicain, à vendre par McDOWELL & PECK, 4fév 96, rue Gravier

WHISKEY—30 barils d'Olivers, à vendre par SECOMB & VOORHIES, 1 fev 14, rue Tchoupitoulas.

SALERATUS—75 barriques et barils, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 30 janv En liquidation, 68, rue des Magasins.

THE—100 colis thé frais, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 30 janv En liquidation, 68, rue des Magasins.

CLOUX—500 barillets, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 30 janv En liquidation, 68, rue des Magasins.

PIMENTS—90 sacs, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 30 janv En liquidation, 68, rue des Magasins.

MORUE—50 caisses, [illegible] H. A. NORCROSS & Co, 30 janv En liquidation, 68, rue des Magasins.

VIN DE MALAGA—75 barils vin doux et sec, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 30 janv En liquidation, 68, rue des Magasins.

A VENDRE OU A LOUER—Une mulâtresse américaine âgée de 25 ans, bonne cuisinière américaine, domestique de maison et quelque peu couturière; elle est pleinement garantie. S'adresser à P. F. COMER & Co, encoignure 27 nov Bienville et Chartres

Couvertures de Z. Granier, à prix réduits.

LE soussigné ayant reçu ordre de M. Z. Granier, de clore toutes les couvertures qu'il ont en mains, ont l'honneur de prévenir Messieurs les habitants et négociants qu'à dater de ce jour ils vendront, au-dessous du cours, le peu qu'il leur restent en magasin, en lot convenable aux acheteurs.

Couvertures 3 points, 1re et 2me qualités, grise et blanche.

Couvertures extra-fine de 3 à [illegible]

31oct H. DE GOER & RIFFLARD.

A VENDRE—En débarquement du navire Bengal, de Bordeaux:
10 caisses 100/2 boîtes sardines à l'huile;
50 do 100/4 do do do;
13 do do au jus;
23 do fruits assortis au jus;
4 do cèpes à l'huile en boîtes et 1/2 boîtes;
2 do champignons au naturel do do;
2 do truffes et pâtés truffés, assortis en demi et quarts de boîtes, par DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 22 janv 35, rue Natchez.

EN magasin, à vendre pour clore diverses consignations:
30 caisses vieux vin blanc Chateau d'Yquem Haut Sauterne;
40 do do rouge Cantenac en bouteilles et 1/2 bouteilles;
40 do do do Lafitte do;
40 do do Gruau Larose do;
40 do do Latour do;
40 do do Léoville do;
40 do do Branne Mouton;
40 do do de Bourgogne Chambertin;
40 barriques vieux vin "Pauline;"
100 paniers champagne des marques les plus connues;
100 boîtes truffes du Périgord au naturel;
100 do demi-boîtes petits pois;
100 do champignons au naturel;
[illegible]
DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 35, rue Natchez.

[illegible]—40 caisses, à vendre par B VALLS, 37, Commune 5 fev

[illegible]

Le steamer [illegible] MONROE, capt. Chesney Johnson, partira [illegible] Jeudi, à [illegible] à midi. Pour fret ou passage, ayant de bonnes accommodations, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Canal, ou à DARBY & TREMOULET, 22, Vieille Levée, ou à [illegible] BEIN, 38, rue Bienville. 12fév

POUR POINTE A LA HACHE et Canal HAPELET. Le steamboat neuf et bon marcheur FASHION, capt. Jourdan Martin, fera les voyages réguliers ci-dessus durant toute la saison. Il partira du Canal Hapelet tous les mardis à 10 heures A. M. et rentrera en ville les mercredis soir, pour repartir pour Pointe à la Hache, les vendredis à 10 heures A. M. et revenir les samedi soir.

Ce bateau ainsi que sa machine et ses bouilloires ne sont en service que depuis un an. Les emménagements sont très confortables. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à MAUNSEL WHITE & CO. 4 fev

PAQUEBOT REGULIER DE DONALDSONVILLE. Le steamboat GENERAL TAYLOR commencera ses voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Donaldsonville. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les lundis, mercredis et vendredis, à 9 heures A. M. et [illegible] tous les mardis, jeudis et samedis, à 6 heures [illegible] Ce paquebot prendra du fret et des passagers à des prix réduits.

Prix du passage—$2.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à W. H. WRIGHT, enc. Natchez et Tchoupitoulas, ou au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue St Louis.

POUR BALISE—Passe du Sud, Port Jackson et tous les ports intermédiaires—Le steamer bon marcheur MONIMANA, capitaine A. Larose, partira de la Nouvelle-Orléans, tous les samedis à 10 heures A. M. précises, pour les ports ci-dessus, de la Balise tous les lundis matin, à 8 heures et arrivera en ville le mardi soir.

Pour Pointe à la Hache et toutes les habitations intermédiaires—Le steamer DIE VERNON, capitaine Jourdain-Martin, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mardi et vendredi, à 10 heures du matin pour les ports ci-dessus, et sera de retour en ville les mercredi et samedi. Ce bateau n'ayant point d'emménagements pour les passagers ne reçoit que du fret. Pour fret seulement, s'adresser au wharf vis-à-vis la rue St-Louis ou à CHS. DE BLANC, 20nov 14, rue de la Nouvelle Douane.

Les propriétaires des dits bateaux ne seront responsables des dettes contractées que sur les ordres signés des capitaines du Monimana ou du Die-Vernon.

MALLE DES ETATS-UNIS. *Pour Bayou-Sara, Port Hudson, Bâton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et la Côte.*

Le magnifique steamboat PRINCESS, capt. Farchield, partira régulièrement pendant toute l'année, tous les DIMANCHES, à 9 heures A. M. et tous les MERCREDI, à 5 heures P. M., pour les endroits ci-dessus et les ports intermédiaires. Au retour il partira de BAYOU SARA tous les LUNDI et JEUDI et arrivera en ville le lendemain. Il y aura le mardi, mercredi, vendredi et samedi un commis sur la Levée qui recevra le fret destiné à ce bateau. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue Conti ou à OAKEY & HAWKINS, 66, rue Gravier MARTIN GORDON jr, 31 rue Camp.

Le Princess arrivera toujours à Bayou-Sara avant le départ des chars. 6 déc

POUR CHAGRES.—(DIRECTEMENT.)—Compagnie des Steamships de la malle des Etats-Unis—Le navire à vapeur neuf et magnifique GEORGIA, du port de 2,280 tonneaux, sous le commandement du lieutenant David Porter, de la marine des Etats-Unis, partira directement pour Chagres, avec les malles de la Californie et de l'Orégon, le mardi 12 février, à 8 heures du matin, ponctuelles, du bout de la rue St-Mary, à Lafayette. La grande dimension et la forte construction du Georgia, ainsi que la double machine supérieure, de la force de 1,000 chevaux chaque, donnent aux passagers l'assurance d'une courte traversée, faite avec sécurité, telle qu'on ne saurait la trouver sur les steamers naviguant avec une seule machine. Les dispositions prises pour le confort des passagers sont ce qu'il y a de mieux. Tous les agrémens d'un grand hôtel se trouvent réunis dans ses vastes salons, ses cabines aérées et ses chambres séparées.

Un médecin expérimenté se trouve toujours à bord.

Prix du Passage.

A Chagres—	Cabines closes, pour dames	$80
	Cabines closes, arrière salon	80
	Cabines closes, salon d'avant	70
	Cabines suspendues, salon d'avant	65
	Cabines d'entrepont, nourriture [illegible]	45

Fret, 30 cents le pied cube. Tous les billets de passage et les ordres doivent être pris au bureau des agents. PARADISE, LAWRASON & CO. 19 jan

Pour les Attakapas—Le bateau à vapeur tirant peu d'eau et fin marcheur METEOR No 2, capitaine Geo. Faussette, reçoit du fret en bout de la rue Conti, et partira positivement mercredi 13 du courant, à 10 heures. Il prendra du fret et des passagers pour St Martinville, la Nouvelle Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, la Baie Berwick, le Bayou Bœuf, et tous les ports intermédiaires sur la route. Pour plus amples informations, s'adresser à bord ou à JOHN BALL, Agent, 12 fév No 1 Front Levée

POUR LA HAVANE—Le brick paquebot [illegible], capt. M. Smith ayant la plus grande partie de son chargement engagé et chargeant partira sous peu. Pour balance de fret ou passage ayant de beaux emménagements s'adresser à TROISGROS & LAMPRE, 11 fév 26 Vieille Levée

POUR BALIZE, HONDURAS—La goélette de première classe, G. R. MA[illegible], partira sous peu et peut recevoir 150 barils de fret. S'adresser immédiatement à J. Y. DE EGANA, 1 fev 47 rue Bienville

Pour San Francisco, Californie—Le navire fin voilier [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à PARADISE, LAWRASON & Co.

POUR SAN FRANCISCO—Le navire fin voilier BRAZIL, capitaine [illegible] Pour fret ou passage, [illegible] DE MONTROND & Co., Encoignure Canal et Dauphine, ou à ST. MARTIN & [illegible] Rue Moreau, entre Esplanade et Français.

POUR NEW-YORK—Ligne de paquebots de l'Union—Devant partir cette semaine—Le Paquebot fin voilier HUDSON, capitaine J. G. White, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira comme il est dit ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, poteau No 2, vis à vis la rue St-Joseph, ou à J. W. STANTON & Co. 12fév Encoig Magasins et Lafayette

POUR NEW-YORK—Ligne de Stanton—Devant partir sous peu—Le paquebot fin voilier CLIFTON, capt. Ingersoll, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au poteau No 2, vis-à-vis la rue St Joseph, ou à J W STANTON & CO. 12fév enc Magasins et Lafayette

POUR MARSEILLE OU GÊNES—Le brick LOUISIANA, capitaine Capellino, est maintenant prêt à recevoir du fret et partira dans peu de jours. Pour fret de 300 balles coton, s'adresser à DOMINIQUE LANATA, 12fév 9 & 11, rue Jefferson

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier STATESMAN, capitaine Levensaler, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, poteau No 16, 2me Municipalité, ou à H. V. BAXTER, 12fév 97, rue de la Commune

POUR LE HAVRE—Le beau navire de 1re classe NARRAGANSETT, capitaine [illegible], partira promptement pour le port ci-dessus. Pour fret de 400 balles de coton, s'adresser au capitaine à bord, ou à PIERRE POUTZ, 8fév 93, rue de la Douane.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier METOKA, capitaine French, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, a besoin de 300 balles de coton pour le compléter. Pour fret ou passage, s'adresser poteau 17, 2eme Municipalité, ou à H. V. BAXTER, 7 fév 97, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—(Ne prenant ni grains ni coton)—Le navire fin voilier H. H. BOODY, capt. Alexander, ayant presque tout son chargement engagé et à bord, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au poteau No 31, 2me Municipalité, ou à H V. BAXTER, 26 janv 79, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier BUENA VISTA, capitaine Mustard, ayant presque tout son chargement engagé et chargeant, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage s'adresser à bord ou à H V BAXTER, 25 jan 79, rue Commune.

POUR BORDEAUX—La barque française la MARIE, capitaine M. [illegible], ayant une partie de son chargement engagé, sera expédiée sous peu de jours. Pour balance de fret et de passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à FDO. DE FUENTES & CO, 17jv 22, Vieille Levée

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat. M. M. COHEN, DAVID C. LABATT, 22 Exchange Place, vis-à-vis le Bureau de la Poste. 24 juil

EAUX DE-VIE—10 demi pipes eau-de-vie Otard Dupuy, de 1846, 4e preuve.
10 1/4 pipes eau-de-vie, O. Dupuy, 1846, 4e preuve;
5 1/2 do do do 1844, 3e preuve;
5 do do do 1840, do.
En débarquement du navire Arendal, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 26jan 22, rue St-Louis.

VINS DE CHAMPAGNE—10 paniers vin de Champagne, "Mailly" de B. & F. Irroy; 30 paniers champagne "Aller" do; 30 do do "Express" do; 100 do do "Flag". En magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET & CO, 15jv 22, rue St-Louis

CIGARES DE LA HAVANE—En débarquement du brick Adams Gray—30 milliers de cigares de la Havane des meilleures marques, à vendre par LEOPOLD JEANNET & CO, 15jv 22, rue St-Louis

SERRURES FRANÇAISES—[illegible] serrures françaises, numéros assortis, en débarquement du navire Convoy, et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 18 déc 22, rue St-Louis.

BAYETAS & CANTONS—18 balles meilleures qualités des manufactures de M. John Edwards & Son, en déchargement du navire Adeline de Liverpool, à vendre par R. D. BLOSSMAN, 18 déc 12, rue Conti.

CACAO de Guayaquil et de Para, à vendre en magasin par B VALLS, 1 fév 37, rue de la Commune

VINS DE JEREZ—Moscatel, Pajarete et [illegible], à vendre par B. VALLS, 1 fév 37, Commune.

TABAC à chiquer de Lilienthal—30 barils, en débarquement du navire Memphis, à vendre par B VALLS, 1 fév 37, Commune

HUILE d'anis et de peppermint, à vendre par B. VALLS, 1 fév 37 rue de la Commune

SUCRE BLANC DE LA HAVANE—40 caisses, à vendre par B. VALLS, 1 fév 37, Commune

BOEUF—[illegible]

EN débarquement [illegible] Bordeaux [illegible]

[illegible] TOURNE & CO., 10 déc [illegible], rue Tchoupitoulas.